

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

I- MODE DE PASSATION

☒ travaux ☐ fournitures ☐ services

☒ procédure d'achat couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Type de procédure : dialogue compétitif.

L'avis implique :

☐ un marché public

☒ l'établissement d'un accord-cadre

☐ la mise en place d'un système d'acquisition dynamique.

II- IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ (POUVOIR ADJUDICATEUR)

Type d'organisme : commune (autorité locale)

Principale activité du pouvoir adjudicateur : services généraux des administrations publiques.

Correspondant : M. LAGARRIGUE Laurent ou M. DUJARDIN Réginald

Madame le Maire

HOTEL DE VILLE

Place de la Mairie

91840 Soisy-sur-École – France

Tel 01 64 98 00 01

Code d'identification national (SIRET) : 21910599600017

Courriel : mairie@soisysurecole.fr

Adresse internet : <https://www.soisysurecole.fr/>

Adresse du profil d'acheteur (plateforme de dématérialisation) : <https://achat-national.safetender.com/#/home>

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : ☐ oui ☒ non

Département de publication de l'annonce : 91

III- DESCRIPTION DU MARCHÉ

Objet : Marché global de performance énergétique pour la réalisation de travaux, la gestion, et la maintenance des installations d'éclairage public, d'illuminations, d'équipements sportifs et de mises en valeur patrimoniales.

Type de marché de travaux : ☒ exécution ☐ conception-réalisation

Classification CPV : objet principal : 45316110-9 ; objets complémentaires : 50232100-1 ; 50324200-4 ; 71314200-4 ; 45316000-5.

Lieu d'exécution : Soisy-sur-Ecole (91840).

Code NUTS : FR104

IV- ACCORD-CADRE (au sens du droit communautaire)

Informations sur l'accord-cadre : ☒ accord-cadre avec un seul opérateur

Durée de l'accord-cadre, en années : 8 ans

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse quatre ans : conformément à l'article R2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique, la durée des postes G3, G4, G5 et G6, relevant de la partie à bons de commande du marché, est de 8 ans, compte tenu de la durée nécessaire à l'amortissement des investissements qu'implique leur exécution.

V- CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ

Prestations divisées en lots : non.

Des variantes sont-elles prises en compte : non.

Caractéristiques principales (description succincte) : marché global de performance énergétique (lot unique), ayant pour objet principal la réalisation de travaux de rénovation des installations d'éclairage, dans leur globalité, en lien avec le programme de travaux des voiries et d'aménagement du cadre de vie.

Le marché est composé des postes suivants :

- G1 - Audit des installations, suivi et gestion de l'énergie ; contrôle des factures d'énergie, gestion des comptages énergétiques, rapport annuel ;
- G2 - Maintenance et exploitation des installations pour garantir les résultats ;
- G3 - Provision pour travaux relatifs aux dépannages hors G2, au vandalisme, aux accidents et aux intempéries ;
- G4 - Rénovation des installations d'éclairage et mise en conformité (compris installations sportives) ;
- G5 – Fourniture, pose, dépose et entretien des illuminations de fin d'année ;
- G6 - Mise en valeur du patrimoine architectural ou végétal de la Ville.

A titre indicatif, le marché concerne les installations suivantes :

Armoires d'éclairage public : 6

Points lumineux : 240

Equipements sportifs : 1 stade

Montant indicatif de dépenses annuelles pour la partie à bons de commande du marché : 500 000 € HT.

Les postes G1, G2, relèvent d'une partie fixe. Les postes G3, G4, G5 et G6 relèvent d'une partie à bons de commande, conclue sans montant minimum ni montant maximum.

Options (au sens du droit communautaire) : ☐ oui ☒ non

VI – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS : Sans objet.

VII– DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION

Le marché est conclu pour 8 ans à compter de sa date de notification (prévue, à titre indicatif, octobre 2023)

VIII– CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

- cautionnement et garanties exigés : garantie à première demande exigée pour le versement de l'avance, retenue de garantie dans le cadre de l'exécution du marché pour le poste G4, période de garantie de parfait achèvement après réception des travaux.

- modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : paiement réalisé par mandat administratif, dans un délai global de 30 jours maximum à compter de la date de réception de la facture en mairie. Prestations financées par les ressources propres de la collectivité.

forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché (le cas échéant) : le marché peut faire l'objet d'une réponse en entreprise individuelle ou en entreprises groupées conjointes ou solidaires, avec un mandataire du groupement. En cas de groupement conjoint, la forme souhaitée par le Pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire (voir le règlement de la consultation).

Un même opérateur ne peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements (ou de sous-traitant d'un autre candidat).

- l'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

- unité monétaire : euro.

- Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française.

IX- CONDITIONS DE PARTICIPATION

La prestation est réservée à une profession particulière : non.

X- JUSTIFICATIONS

Situation juridique : DC1 ou lettre de candidature : déclarations sur l'honneur (article 48-I-1° décret 2016-360) de n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899, d'être en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail (emploi des travailleurs handicapés). Le cas échéant, désignation du mandataire et forme du groupement.

Capacité économique et financière : DC2 (rubrique E) ou chiffre d'affaires global et celui relatif aux prestations objet de la consultation (réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles).

Capacité professionnelle et technique :

- DC2 (rubrique F) ou principales références de moins de 5 ans relatives à des travaux similaires (indiquant le montant, la date et l'organisme acheteur public ou privé) et / ou qualifications professionnelles.
- Note sur les moyens humains et matériels indiquant les garanties et capacités du candidat en rapport avec la complexité de l'objet du marché, et dont il dispose pour la réalisation de marchés similaires :
 - ✓ pour les 3 dernières années : effectifs moyens annuels, et importance du personnel d'encadrement, d'études et de terrain pour des marchés de même nature, avec leur établissement d'appartenance.
 - ✓ moyens matériels et techniques détaillés pour le personnel opérationnel et le personnel d'études.
- Indication des titres d'études et professionnels du candidat, et notamment :
 - ✓ présentation de certificats d'habilitation du personnel pour des travaux sous tension (3 si possible) ;
 - ✓ présentation de certificats d'aptitude pour la conduite de véhicules équipés de nacelles ou bras de levage (3 si possible).

Niveaux minimaux de capacité technique et professionnelle fixés :

- concernant les références principales de travaux similaires datant de moins de 5 ans et/ou qualifications professionnelles du candidat, il est demandé :
 - ✓ la présentation d'une liste de 5 références de travaux de maintenance éclairage public ;
 - ✓ la présentation de 5 références en télégestion ;
 - ✓ la présentation d'une liste de 5 références de marchés à performances énergétiques d'au moins 1000 points lumineux, et 30 motifs d'illuminations, par l'agence en charge des marchés, et si ces marchés étaient gérés par l'équipe encadrante pressentie ;
 - ✓ la présentation d'une liste de 5 références minimum de travaux de mise en lumière du patrimoine bâti et paysager ;
 - ✓ la présentation d'une liste de 3 références de travaux de rénovation d'équipements sportifs ;
 - ✓ la présentation des certificats de qualification QUALIFELEC ME4, TN4, HT, RT et CM, ou équivalents.
 - ✓ La présentation des certifications CMVP et géoréférencement
- concernant les moyens humains du candidat, il est demandé :
 - ✓ l'indication du personnel d'encadrement, d'études et de terrain pressenti pour ce marché,
 - ✓ l'indication des titres d'études et professionnels du candidat, et notamment la présentation de certificats d'habilitation du personnel pour des travaux sous tension, et de certificats d'aptitude pour la conduite de véhicules équipés de nacelles ou bras de levage.

Capacité et qualité pour une démarche environnementale : note indiquant les mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public (dispositions et procédures suivies par l'entreprise pour le respect de l'environnement, actions concrètes en faveur du développement durable et toutes informations permettant d'évaluer la prise en compte de l'environnement par le candidat).

Pour justifier de ses capacités, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte celles d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui : produire les documents exigés ci-dessus, et apporter la preuve, qu'il en disposera pour l'exécution du marché (engagement écrit des opérateurs économiques concernés).

- **Pièces obligatoires, à fournir uniquement pour les 3 candidats sélectionnés à l'issue de la phase de candidatures, avant l'envoi de l'invitation à participer au dialogue :** voir liste dans le règlement de la consultation.

XI- CONDITIONS DE PARTICIPATION À UN SYSTEME DE QUALIFICATION : Sans objet.

XII- NOMBRE DE CANDIDATS :

- Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 1
- Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 3

Des candidats ont-ils déjà été sélectionnés ? ☐ oui ☒ non

- Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

Les candidats invités à présenter une offre seront sélectionnés, après classement, au regard de leurs capacités financières, professionnelles et techniques, appréciées en fonction des critères et pondérations suivants :

- ✓ capacité et garantie économiques et financières : 10%.
- ✓ capacité et compétence professionnelles : 50%.
- ✓ capacité technique (moyens humains et matériels) : 30%.
- ✓ capacité et qualité pour une démarche environnementale : 10%.

Réduction du nombre d'opérateurs durant le dialogue (dialogue compétitif) :

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre de solutions à discuter ou des offres à négocier ☒ oui ☐ non.

XIII- CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

- coût global des prestations (50%), décomposé en sous-critères décrits dans le règlement de la consultation (RC).
- valeur technique de l'offre (50%), décomposée en sous-critères décrits dans le RC.

XIV- CONDITIONS DE DÉLAI

Date limite de réception des candidatures : 30/05/2023 à 12h00.

Procédure restreinte, dialogue compétitif :

Date prévue pour l'envoi aux candidats sélectionnés de l'invitation à présenter une offre ou à participer au dialogue : 20/06/2023

Le calendrier prévisionnel de la procédure est fourni dans le RC.

Délai minimum de validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de remise des offres.

XV- AUTRES RENSEIGNEMENTS

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : MPE éclairage public.

Aucune prime ne sera attribuée aux participants au dialogue.

Publications antérieures concernant le même marché : non.

Information sur les fonds de l'Union européenne : Le marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne.

- **Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

Aucune offre ne sera admise par fax ou support physique électronique.

Les candidatures et offres peuvent être :

- transmises par voie électronique via la plate-forme <https://achat-national.safetender.com/#/home> .Les modalités de transmission par voie électronique sont détaillées dans le règlement de consultation.

- Renseignements complémentaires :

Le dossier de consultation peut être téléchargé, gratuitement, sur le site <https://www.soisysurecole.fr/>

L'ouverture des candidatures ou offres n'est pas publique.

XVI- ADRESSES COMPLÉMENTAIRES

- Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

HOTEL DE VILLE

Place de la Mairie

91840 Soisy-sur-École – France

Tel 01 64 98 00 01

Mail : mairie@soisysurecole.fr (utiliser de préférence la rubrique « correspondance » du site <https://achat-national.safetender.com/#/home>

XVII- PROCEDURES DE RECOURS

- Instances chargées des procédures de recours : Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud - 78011 Versailles cedex - tél : +33 1.39.20.54.00 – fax : +33 1.39.20.54.87 - courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - Adresse Internet : <http://www.versailles.tribunal-administratif.fr>

- Organes chargés des procédures de médiation :

Défenseur des droits : 7 rue Saint-Florentin – 75008 Paris

Adresse Internet : <http://www.defenseurdesdroits.fr>.

- Instance auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud - 78011 Versailles cedex - tél : +33 1.39.20.54.00 – fax : +33 1.39.20.54.87 - courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - Adresse Internet : <http://www.versailles.tribunal-administratif.fr>.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION :

Le 25/04/2023.